



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 22 août 2011, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
M. Eric Cloutier, directeur du Service technique

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011;

1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la

**RÉSOLUTION
2011-08-350**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas
1 352 529 \$;

1.4.- Demande de Gisèle Vezeau : terrain au cimetière pour Michel Vezeau,
prêtre;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Budget inauguration des œuvres d'art;

3.0.- URBANISME

3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Martin Chiarot au 801,
avenue Chartier;

3.2.- Demande de dérogation mineure de madame Gisèle Vezeau au 1400,
avenue des Étoiles;

3.3.- Demande de dérogation mineure de monsieur Loïc Laliberté au 750, rue
Harricana;

3.4.- Demande de Transport Bellemare International sur rues municipales;

3.5.- Relocalisation de la niveleuse du Musée minéralogique de Malartic;

3.6.- Garage du Club Quad;

3.7.- Avis de motion pour modifier le règlement # 471 concernant les nuisances
et applicables par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de
Malartic;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Nomination d'un conseiller pour le Réseau Biblio Abitibi-
Témiscamingue-Nord-du-Québec;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Autorisation de paiement no 08 pour Construction Norascon inc. :
Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière;

7.2.- Autorisation de paiement no 3 pour Galarneau Entrepreneur général inc. :
Réfection de ruelles phase 2010;

7.3.- Autorisation de paiement no 4 pour Galarneau Entrepreneur général inc. :
Réfection de ruelles phase 2010;

7.4.- Réception provisoire : Réfection de ruelles phase 2010;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Compte rendu du 11 août 2011 de la Commission de la culture et de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

qualité de vie des citoyens;

- 9.2.- Approbation du budget des nouveaux arrivants;
- 9.3.- Approbation du plan de signalisation routière de la Ville de Malartic;
- 9.4.- Scinder la Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens;
- 9.5.- Nomination des membres de la Commission de la culture;
- 9.6.- Nomination des membres de la Commission du service aux citoyens;

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 10.1.- Info-Crime : 5 à 7;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

- 1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 352 529 \$

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., chap. E-2.2), Mme la greffière adjointe dépose devant le Conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le règlement no 769 autorisant des travaux de construction pour la réfection d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 352 529 \$, suite à la procédure d'enregistrement sur ce règlement.

- 1.4.- Demande de Gisèle Vezeau : terrain au cimetière pour Michel Vezeau, prêtre

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une demande de gratuité pour les frais de terrain, creusage, registre pour un prêtre ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

RÉSOLUTION
2011-08-351

RÉSOLUTION
2011-08-352



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE tous les frais reliés à l'inhumation de monsieur Michel Vezeau, prêtre, seront aux frais de la Ville de Malartic incluant le terrain, creusement et frais de registre;

QUE ladite résolution concernant les frais reliés à l'inhumation d'un prêtre seront aux frais de la Ville de Malartic incluant le terrain, creusement et frais de registre et toute autre résolution antérieure de même nature est abrogée et remplacée par la présente résolution à toute fin que de droit;

Adoptée.

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Budget inauguration des œuvres d'art**

CONSIDÉRANT QUE l'inauguration de 6 œuvres d'art est un événement culturel d'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic participe à la 15^e édition des journées de la culture;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 33 000 \$ pour le budget inauguration des œuvres d'art;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

3.0.- **URBANISME**

3.1.- **Demande de dérogation mineure de monsieur Martin Chiarot au 801, avenue Chartier**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 801, avenue Chartier, (lot 30-1-23 rang 1, Canton Malartic) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul latérale de 75 centimètres pour un bâtiment secondaire détaché au lieu de 1,50 mètre;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale de ± 75 centimètres pour un bâtiment secondaire détaché, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION
2011-08--353

RÉSOLUTION
2011-08-354



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2011-08-355

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

**3.2.- Demande de dérogation mineure de madame Gisèle Vezeau au 1400,
avenue des Étoiles**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1400, avenue des Étoiles, (lot #4 680 662, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont la construction d'une remise en seconde cour avant et une seconde marge de recul avant de 2,30 mètres au lieu de 2,8 mètres pour un bâtiment secondaire détaché ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'une remise en seconde cour avant et une seconde marge de recul avant de $\pm 2,30$ mètres pour un bâtiment secondaire détaché, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-08-356

**3.3.- Demande de dérogation mineure de monsieur Loïc Laliberté au 750,
rue Harricana**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 750, rue Harricana, (lot #2 999 168 Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de coupe de béton ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une largeur de 17 mètres au lieu de 8 mètres pour une entrée charretière;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur de ± 17 mètres pour une entrée charretière, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-08-357

3.4.- Demande de Transport Bellemare International sur rues municipales

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko doit recevoir via le Canadien National des pièces d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces pièces d'équipements devront emprunter les rues de la ville pour se rendre à l'usine d'Osisko;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Transport Bellemare International inc. à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

circuler à l'intérieur de la Ville de Malartic pour le transport des pièces d'équipements pour la Corporation minière Osisko arrivant par le Canadien National;

QUE les rues suivantes soient empruntées lors du transport des pièces d'équipements : avenue Lévis, rue La Salle, la rue Royale jusqu'à la rue Norrie, et ce, conditionnellement à ce que :

- La compagnie Transport Bellemare International inc. obtienne les permis nécessaires auprès de la directrice du Service d'urbanisme;
- La compagnie Transport Bellemare International inc. fournisse une copie ou preuve d'un contrat d'assurance responsabilité civile générale formule étendue d'un montant minimum de 2 000 000\$ du requérant précisant que cette assurance est pour couvrir l'activité de déplacement. Une description détaillée des activités couvertes par ce contrat d'assurance responsabilité. Advenant que le requérant désire modifier le contrat d'assurance, un avis de trente (30) jours doit être donné à la Ville de Malartic avant toute modification du contrat. Ce contrat d'assurance responsabilité doit être maintenu en vigueur pendant un (1) an après le déplacement des équipements.
- La compagnie Transport Bellemare International inc. devra prendre entente avec le propriétaire du terrain privé par lequel les équipements doivent passer ;

QUE la présente résolution soit valide du 11 septembre 2011 au 11 octobre 2011;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-358**

3.5.- Relocalisation de la niveleuse du Musée minéralogique de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RELOCALISER la niveleuse du Musée minéralogique de Malartic sur le lot 2 998 102 Cadastre du Québec;

QUE tous les frais, dont une base de béton, reliés à la relocalisation de la niveleuse du Musée minéralogique de Malartic sur le lot 2 998 102 Cadastre du Québec soient aux frais de la Corporation minière Osisko;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-359**

3.6.- Garage du Club Quad

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la localisation du futur garage du Club Quad;

DE RÉDIGER une entente de location du garage à long terme avec le Club Quad;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

3.7.- Avis de motion pour modifier le règlement # 471 concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Guy Morrissette qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement # 471 concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Nomination d'un conseiller pour le Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER Mme la conseillère Sylvie Daigle pour siéger sur le comité de Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec en remplacement de M. le conseiller Daniel Magnan;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Autorisation de paiement no 08 pour Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 8 de Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 8 à Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

7.2.- Autorisation de paiement no 3 pour Galarneau Entrepreneur général inc. : Réfection de ruelles phase 2010

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 3 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles phase 2010;

RÉSOLUTION
2011-08-360

RÉSOLUTION
2011-08-361

RÉSOLUTION
2011-08-362



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 3 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles phase 2010 conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-363**

7.3.- Autorisation de paiement no 4 pour Galarneau Entrepreneur général inc. : Réfection de ruelles phase 2010

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 4 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles phase 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 4 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles phase 2010 conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-364**

7.4.- Réception provisoire : Réfection de ruelles phase 2010

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire pour les travaux de réfection de ruelles phase 2010 qui ont été effectués, tels que vérifiés par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Compte rendu du 11 août 2011 de la Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Dépôt du compte rendu du 11 août 2011 de la Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen.

**RÉSOLUTION
2011-08-365**

9.2.- Approbation du budget des nouveaux arrivants

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER la somme 1 000 \$ pour le budget des nouveaux arrivants;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-366**

9.3.- Approbation du plan de signalisation routière de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le plan de signalisation routière de la Ville de Malartic, tel que présenté et modifié en assemblée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-367**

9.4.- Scinder la Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SCINDER la Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens en deux nouvelles commissions soient :

- Commission de la culture;
- Commission du service aux citoyens;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-368**

9.5.- Nomination des membres de la Commission de la culture

CONSIDÉRANT la refonte des commissions, il y a lieu de renommer les membres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Sylvie Daigle, présidente, Jean Turgeon, Diane Dubeau, Ginette Palin, et Tommy Auger Cadieux sur la Commission de la culture;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-08-369**

9.6.- Nomination des membres de la Commission du service aux citoyens

CONSIDÉRANT la refonte des commissions, il y a lieu de renommer les membres;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Daniel Magnan, président, Guy Morrissette et Nathalie Chouinard sur la Commission du service aux citoyens;

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour siéger sur le comité de la Commission des services aux citoyens ;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Info-Crime : 5 à 7

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 150 \$ pour la tenue d'un 5 à 7 au profit de l'organisation Info-Crime dont l'événement aura lieu le 6 octobre 2011 au Théâtre Meglab de Malartic;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE**

**RÉSOLUTION
2011-08-370**

**RÉSOLUTION
2011-08-371**